mixt *terrain d'arts en loire-atlantique*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°2026-14

OBJET

• CANDIDATURE DE CATHERINE BLONDEAU A LA DIRECTION DE MIXT •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout

	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
DATE DE CONVOCATION Le 06/10/2026	BIR Cécile - titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant	X		
	COUÉ Julien		X	
	DUBEAU Christine			X
	GERARD ANNE ou sa représentante	X		
NOMBRES DE MEMBRES	GERMAIN THOMAS Patrick		X	
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire BESSIERE Ugo - suppléant		X	
EN EXERCICE 15	JANSEN Louise – titulaire RETIF Ludovic - suppléant	X		
PRÉSENTS 9	LE BALH Nina – titulaire RUSSON Gaetane - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
REPRÉSENTÉS 3	MAGRE Vincent			X
	MARTINEAU David – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante			X
VOTANTS 12	PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	POIROUT Dominique – titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant	X		
	SALLE Fanny – titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
	SEASSAU Aymeric – titulaire Philippe Legrand - suppléant	X		

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_14-DE

mixt *terrain d'arts en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2026-14

OBJET

• CANDIDATURE DE CATHERINE BLONDEAU A LA DIRECTION DE MIXT •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T»

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T» en « Mixt »

Conformément à l'Article 14 - des statuts de l'EPCC relatif à l'évaluation et du renouvellement de la direction de Mixt.
Un an avant le terme de son mandat, la direction présente au conseil d'administration un rapport sur la mise en œuvre de son projet et fait officiellement connaître, à cette occasion, sa volonté de poursuivre ou non son mandat. En cas de volonté de poursuivre le mandat, la direction présente un nouveau projet dans les cinq mois qui suivent l'expression de son souhait de renouvellement.
Après évaluation du rapport et présentation et analyse du nouveau projet d'orientation de la direction, la présidence notifie à la direction par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception, dans le mois qui suit la décision de renouvellement prise par le conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 13.2.

Lorsque le mandat est renouvelé, le contrat de la direction fait l'objet d'une reconduction expresse par la voie d'un avenant, pour une durée de 3 ans, équivalente à celle du mandat.

Lorsque le mandat n'est pas renouvelé, le conseil d'administration décide du recrutement d'une nouvelle direction selon la procédure définie à l'article 13.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_14-DE

mixt *terrain d'arts en loire-atlantique*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la volonté de Catherine Blondeau de renouveler son mandat au poste de directrice de l'EPCC Mixt.

Pour permettre au Conseil d'administration de prendre sa décision, Catherine Blondeau transmettra et présentera lors du conseil d'administration d'Avril/Mai 2027 un bilan des trois dernières années et un projet artistique et culturel pour les trois prochaines années.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 14/10//2026
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_14-DE

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_14-DE